Stains (93). Souleymane C condamné à 20 ans de prison pour le meurtre de Bakar et Soriba (MàJ. Remis en liberté, 3 mois après le jugement)

27/03/2026 à 16h43



MàJ 27/03/2026

La justice vient de placer sous contrôle judiciaire Souleymane C., condamné le 5 décembre 2025 à 20 ans de prison pour le meurtre de Soriba et Bakari, en juillet 2019. Une décision qui suscite l'incompréhension, mais qui est conforme au droit. Explications.

Souleymane C., 30 ans, est depuis le 19 mars placé sous contrôle judiciaire. Cet homme a été condamné par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis, le 5 décembre 2025 à 20 ans de réclusion criminelle pour le meurtre en bande organisée de Bakari Traoré, 29 ans, et Soriba Makalou, 26 ans, et la tentative de meurtre sur Dembo Traoré, 24 ans, frère de Bakari, en juillet 2019 à Stains. Il aura donc passé seulement

trois mois et demi derrière les barreaux. Il a été remis en liberté en cette mi-mars par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Une décision a priori incompréhensible. Mais qui s'explique sur le strict plan du droit : Il a fait appel des 20 ans pronocés à son encontre, redevenant donc présumé innocent.

Le Parisien

Ils avaient été abattus au cœur de l'été de plusieurs rafales d'arme automatique dans le Clos Saint-Lazare à Stains. Les trois meurtriers présumés de Bakary, 29 ans et Soriba, 26 ans ont été interpellés et placés en détention. Dembo, 24 ans, le frère de Bakary, avait été atteint par des tirs à la jambe pendant la fusillade. Il en avait réchappé.

—

Six mois après le double meurtre, Oumarou, 25 ans, était lui aussi criblé de balles au Clos Saint-Lazare. Les deux drames n'ont aucun lien, mais ils ont été résolus quasi simultanément. Deux hommes ont été interpellés pour assassinat et association de malfaiteurs.

(…) Le PArisien